

ARTICLE 1. COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE DE 2017

Voici quelques données économiques pour offrir une première vue sur l'année qui vient de se terminer, en attendant les prochaines publications de l'Observatoire qui dresseront un portrait général de l'année 2017.

L'immobilier, du neuf...¹

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) répertorie les mises en chantier de logements (individuels, jumelés, en rangée et appartements) dans les centres de 10 000 habitants et plus. Bref sommaire pour les trois centres de la région:

- À Val-d'Or, il y a eu 95 mises en chantier, soit une diminution de 20 par rapport à 2016.
- 110 mises en chantier ont été comptabilisées à Rouyn-Noranda, ce qui constitue une quasi-stabilité par rapport 2016 (109).
- À Amos, ce sont 23 mises en chantier qui ont été enregistrées, soit un nombre identique à celui de 2016.

... et du moins neuf²

Les transactions de vente conclues par l'entremise du système Centris®, qui est exclusivement utilisé par les courtiers immobiliers, jettent un éclairage sans équivoque. L'année 2017 est une année record. Tout genre de propriétés confondues (unifamiliale, appartement, propriété à revenus, terre/terrain, ferme/fermette, commerciale/industrielle/entreprise), 1 515 ventes ont été effectuées dans la région. Le prix médian des unifamiliales est de 185 000 \$, soit une hausse de 0,8 % par rapport à 2016. Toutes les MRC, à l'exception de la MRC de La-Vallée-de-l'Or, ont connu une augmentation du nombre de transactions immobilières comparativement à l'année précédente.

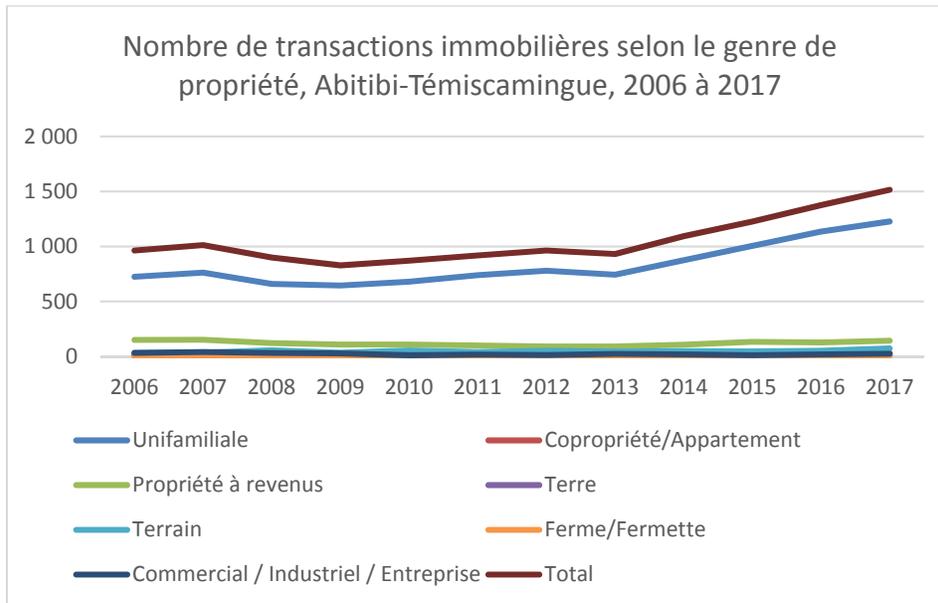
Le marché du travail³

L'année 2017 ne se distingue pas de façon particulière de la tendance des cinq dernières années quant au taux d'activité, qui se situe à 65,7 %, et au taux d'emploi, qui est de 62,4 %. Le taux de chômage est à son plus bas depuis 2013, avec 5,1 %. La durée moyenne du chômage est de 18,5 semaines. Un creux avait été atteint en 2014, alors que celle-ci était de 11,8 semaines. La région se trouve dans une meilleure position que l'ensemble du Québec à l'égard de ces quatre caractéristiques du marché du travail.

Sources :

1. SCHL. Marché du neuf, 2017.
2. Centris. 2018.

3. Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, 2018.



ARTICLE 2. QU'EN EST-IL DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?

Chaque année, des centaines de travailleuses et de travailleurs de la région sont indemnisés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en raison du stress, d'accidents de travail ou de maladies professionnelles. Vue d'ensemble de la réalité régionale et provinciale.

Le stress

Bon an mal an, un peu plus du tiers des demandes de lésions attribuables au stress en milieu de travail sont acceptées par la CNESST. *L'organisation* distingue deux types de stress.

Le **stress aigu** découle d'un événement traumatique (décès, accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.).

- On compte 38 lésions acceptées dans la région, comparativement à 16 en 2012, ce qui représente 4,1 % de la part provinciale.
- Le stress aigu est vécu par une proportion semblable d'hommes et de femmes (respectivement 50,2 % et 49,8 %) dans l'ensemble du Québec.
- Il est plus présent chez les 45 à 49 ans à l'échelle provinciale.

Le **stress chronique** se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.).

- Six lésions ont été acceptées dans la région, ce qui est deux fois plus qu'en 2012, comptant pour 5,4 % de la part provinciale.
- Au Québec, les femmes constituent un peu plus du deux tiers des lésions acceptées *pour ce motif*.
- Au Québec encore, le nombre de lésions dû au stress chronique est réparti plutôt équitablement entre les différents groupes d'âges se situant entre 25 et 54 ans.

Les accidents de travail et les maladies professionnelles

L'Abitibi-Témiscamingue, qui compte pour 1,8 % de la population du Québec, enregistre 2,2 % de l'ensemble des **lésions professionnelles** en raison d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

Par ailleurs, la région se démarque quant aux **décès**, avec une part de 5,5 % de l'ensemble de la province. Au Québec,

- L'âge moyen de décès par accident est de 45 ans chez les femmes et de 48 ans chez les hommes.
- Les décès dus à des maladies professionnelles sont plus tardifs, c'est-à-dire à 72 ans en moyenne pour les femmes et à 75 ans pour les hommes.

Lésions professionnelles et décès, Abitibi-Témiscamingue, 2016

	Accident du travail		Maladie professionnelle		Total	
	Nb	% de la région au Québec	Nb	% de la région au Québec	Nb	% de la région au Québec
Lésions professionnelles ¹	1 771	2,2	250	3,0	2 021	2,2
Décès ²	9	11,3	3	2,2	12	5,5

1. Dossiers ouverts entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016, acceptés au 1^{er} mars 2017; pouvant inclure des dossiers d'employeurs non assurés.

2. Décès dus à une lésion professionnelle pour lesquels, au 31 décembre 2016, la date d'inscription de l'acceptation se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, acceptés avec ou sans indemnités de décès; pouvant inclure des dossiers d'employeurs non assurés.

Source : CNESST, *Statistiques annuelles 2016, 2017*